



Organisation
des Nations Unies
pour l'éducation,
la science et la culture

2^e Forum africain des parlementaires pour l'éducation (FAPED II)

5 - 6 mai 2009, Dakar, Sénégal

• Déclaration finale du FAPED II •

Nous, parlementaires africains, membres du Forum africain des parlementaires pour l'éducation (FAPED), réunis à Dakar les 5 et 6 mai 2009 à l'invitation de l'Organisation des Nations Unies pour l'éducation, la science et la culture (UNESCO) :

Convaincus de l'importance de l'Éducation pour tous (EPT), droit humain fondamental et habilitant, et de sa réalisation qui est une condition essentielle de la croissance économique, de la réduction de la pauvreté, et du développement humain inclusif et durable,

Reconnaissant les liens indissociables et qui se renforcent mutuellement entre l'éducation et les autres objectifs de développement convenus au niveau international, dont les Objectifs du Millénaire pour le développement (OMD) relatifs à l'élimination de la pauvreté et de la faim, à l'égalité entre les sexes et à l'autonomisation des femmes, à la réduction de la mortalité infantile, à l'amélioration de la santé maternelle, à la lutte contre le VIH/SIDA et les maladies ainsi qu'à la nécessité d'assurer un environnement viable,

Reconnaissant que le rôle primordial des membres du FAPED est de défendre le droit à l'éducation et de s'efforcer de réaliser les six objectifs de l'EPT d'ici à 2015,

Considérant les progrès significatifs réalisés dans l'amélioration de l'accès à l'enseignement primaire en Afrique, et la persistance des inégalités et des difficultés liées à la gouvernance qui compromettent néanmoins la réalisation en temps voulu des six objectifs de l'EPT,

Sachant que les avancées de la dernière décennie risquent d'être réduites à néant en raison de la récession économique mondiale,

Persuadés qu'en période de crise économique, les parlements ne sauraient renoncer à leurs engagements en faveur de la réalisation des objectifs en matière d'éducation mais devraient au contraire défendre les avancées en termes de développement humain et accorder la priorité aux investissements anticycliques dans l'éducation qui protègent les groupes les plus pauvres et les plus vulnérables,

Réaffirmant notre volonté d'atteindre les objectifs d'éducation convenus au niveau international, et en particulier les six objectifs de l'EPT d'ici à 2015, et rappelant nos engagements antérieurs tels qu'ils figurent dans les instruments suivants :

- le Cadre d'action de Dakar (Forum mondial sur l'éducation), 2000
- la Déclaration du Millénaire (Sommet du millénaire des Nations Unies), 2000
- la Déclaration de Dar es-Salaam (Conférence générale constitutive du FAPED), 2002,

Accueillant favorablement les initiatives conjointes de l'UNESCO et du FAPED, ainsi que d'autres partenaires de l'EPT dans la région, visant à relever les défis que pose la réalisation des objectifs de l'EPT en Afrique, et les efforts déployés en parallèle pour renforcer la coopération dans le domaine de l'éducation au niveau interparlementaire,

En vue de faire en sorte que les six objectifs de l'EPT soient atteints d'ici à 2015, nous engageons à :

Tenir les engagements que nous avons pris d'apporter un soutien politique à l'EPT et de faciliter la mobilisation de financements appropriés et à bon escient pour que l'EPT soit réalisée d'ici à 2015,

Promouvoir et défendre le droit à l'éducation, et agir pour garantir **une éducation de base gratuite et obligatoire ainsi que l'accès universel à l'enseignement primaire et l'achèvement de ce cycle scolaire,**

Appuyer des stratégies assorties de financements visant à **l'égalité entre les sexes** en matière d'accès à l'éducation et de réussite scolaire,

Améliorer l'environnement permettant **un enseignement et un apprentissage de qualité,** en élaborant et en mettant en œuvre des politiques appropriées en faveur des enseignants, et en surveillant les résultats de l'apprentissage,

Intensifier nos efforts pour lutter contre l'analphabétisme et l'éradiquer, par l'octroi de financements accrus pour les programmes **d'alphabetisation,** des initiatives en faveur de l'éducation des adultes, le renforcement des partenariats avec les prestataires d'éducation non formelle, une plus grande efficacité dans l'exécution des programmes et la promotion d'environnements alphabètes,

Adopter des approches intersectorielles intégrées pour **supprimer les barrières,** tant au sein qu'à l'extérieur du secteur de l'éducation, qui font obstacle à la scolarisation des enfants, notamment le travail des enfants, la malnutrition, la mauvaise santé et le handicap,

Veiller à ce que les plans et stratégies nationaux relatifs à l'éducation prennent en compte l'ensemble des **priorités** et besoins **nationaux** et soient intégrés dans les stratégies plus globales de **réduction de la pauvreté** qui établissent un lien entre éducation et réduction de la pauvreté, santé, nutrition et environnement,

Promouvoir au niveau national des politiques et des stratégies de financement visant à **réduire les inégalités** dans le domaine de l'éducation, en facilitant l'accès aux services de protection et d'éducation de la petite enfance et en fixant des « objectifs d'équité »,

Encourager les initiatives destinées à répondre aux besoins d'apprentissage des jeunes et des adultes en offrant **des possibilités d'apprentissage postprimaire** à un coût abordable, notamment un enseignement secondaire et des programmes de perfectionnement ainsi qu'un **apprentissage tout au long de la vie,**

Appuyer la mise en place de **programmes sociaux** ciblés, visant à préserver les acquis de la décennie écoulée en matière d'éducation et à fournir un soutien approprié aux groupes sociaux les plus vulnérables dans le contexte de la crise économique mondiale actuelle,

Intensifier la coopération interparlementaire entre nos pays et renforcer notre collaboration avec les cinq institutions partenaires de l'EPT (UNESCO, Banque mondiale, UNICEF, PNUD, FNUAP), les partenaires régionaux, les institutions multilatérales, les donateurs bilatéraux, les organisations non gouvernementales et les organisations de la société civile en Afrique,

Compte tenu de nos convictions et obligations,

Nous affirmons notre volonté de poursuivre la politique et les stratégies énoncées ci-dessus avec une énergie et une détermination renouvelées en apportant notre soutien massif et sans réserve à la présente déclaration, adoptée à la deuxième session du Forum africain des parlementaires pour l'éducation, le 6 mai 2009 à Dakar, Sénégal.